

HONORAIRES 2020
APPLICABLES AUX VENTES

Type de biens	Honoraires
Maisons, Appartements	5% TTC du prix
Terrains	6% TTC du prix
Garages	10% TTC du prix

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

HONORAIRES 2020
APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIÈRES

Maisons, Appartements	25% TTC du loyer
-----------------------	------------------

Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

HONORAIRES 2020
APPLICABLES AUX PROGRAMMES NEUFS RESIDENTIELS

Pour les programmes neufs résidentiels, les honoraires de l'agence sont définis par lot et par promoteur selon leurs grilles tarifaires en vigueur et sont donc variables.

L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

HABILITATION ET GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7401 2017 000 020 774 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garanties Financières de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, 1.058.000 euros au titre de la gestion immobilière et de 22.867 euros au titre des prestations touristiques souscrites auprès de la CEGC – 16 rue Hoche – 92800 Puteaux.

